

**MINISTERE DE LA COMMUNICATION ET
DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT.**

**COMPTE – RENDU DU CONSEIL
DES MINISTRES.**

BRAZZAVILLE, LE 05 AOUT 2010.

COMPTE – RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES DU JEUDI 05 AOUT 2010.

Le 05 Août 2010, s'est tenu à Brazzaville, au Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération, une réunion du Conseil des Ministres, sous l'autorité, de Son Excellence **Denis SASSOU-NGUESSO**, Président de la République.

L'ordre du jour a porté principalement sur l'examen de trois affaires introduites par le Ministre des Finances du Budget, et du Porte- feuille public. Il s'est agit :

- Un projet de loi autorisant la ratification de l'accord de financement entre la République du Congo et l'Association Internationale de Développement relatif au projet eau, électricité et développement urbain;
 - Un projet de décret portant approbation des Statuts de la Société Nationale des Pétroles du Congo ;
 - Et enfin l'exécution du budget de l'Etat au 30 juin 2010.
1. Pour ce qui concerne la première affaire, il ressort de l'exposé des motifs introduits par le Ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille public, que l'Etat Congolais a signé avec l'Association Internationale de Développement, le 25 Mai 2010 à Brazzaville un accord de prêt de seize millions cinq cent mille (16.500.000) en droits de tirage spéciaux, pour l'amélioration durable des infrastructures de base (en eau, en électricité et développement urbain) de Brazzaville et Pointe-Noire.

Le caractère exécutoire de cet accord est conditionné par l'adoption d'une loi autorisant sa ratification.

Plus précisément, le projet à financer comporte trois principales composantes :

La composante **Infrastructures urbaines et services**, prévoit la réhabilitation et la construction d'infrastructures socio-économiques dans des zones ciblées à Brazzaville et à Pointe-Noire, ainsi que la réalisation d'un programme de mise en place des outils de gestion urbaine, comprenant lui-même l'actualisation des plans directeurs de Brazzaville et Pointe-Noire, la mise à jour du cadre législatif et réglementaire de l'urbanisme, le renforcement de l'analyse économique des investissements ...

La composante **Approvisionnement en eau**, concerne la réhabilitation, l'amélioration et l'extension des systèmes d'approvisionnement en eau potable à Brazzaville et à Pointe-Noire. Elle concerne également la réforme du secteur de l'eau en milieu urbain, qui conduira à l'étude approfondie de la demande d'eau et des tarifs, l'examen et la mise au point d'un cadre institutionnel pour le secteur de l'eau et la vulgarisation de la stratégie de réforme du secteur.

La composante **Réforme du secteur de l'électricité**, concerne l'exécution d'un programme visant à développer une stratégie globale pour la réforme du secteur de l'électricité.

En Conclusion de ce point de l'ordre du jour, le Conseil des Ministres a adopté (à l'unanimité des membres), l'avant-projet de loi autorisant la ratification de l'accord de financement de la République du Congo et l'Association Internationale de Développement.

Poursuivant son ordre du jour, le Conseil des Ministres a examiné le projet de décret portant approbation des statuts de la Société Nationale des Pétroles du Congo, en se fondant conjointement sur la loi n° 1 - 98 du 23 avril 1998 qui crée la SNPC, et sur le décret n° 98 – 454 du 8 Décembre 1998, qui porte approbation des statuts de la SNPC.

Il convient de préciser que le projet de nouveaux statuts de la SNPC résulte des travaux du Conseil d'administration du 30 Juin 2010 à Pointe-Noire, qui consacrent l'intégration à la SNPC, des activités précédemment exercées par la COTRADE.

Dans le but d'aboutir à une reformulation complètement aboutie des statuts de la SNPC, son Excellence **Denis SASSOU NGUESSO**, Président de la République, a convié les membres du Conseil des Ministres à une nouvelle exégèse du texte au prochain Conseil.

Aussi, est-ce à cette occasion que nous reviendrons sur les principaux changements statutaires de la SNPC.

La troisième affaire soumise au Conseil des Ministres par le Ministre des Finances, concerne l'examen à mi-parcours, du budget de l'Etat.

Il ressort du rapport présenté par le Ministre de tutelle, que mille cent milliards (1.100.000.000.000) de francs Cfa ont déjà été mobilisés au 30 juin 2010.

Globalement, seules les recettes pétrolières n'ont pas franchi le seuil de 50 % des prévisions annuelles, en raison de quelques difficultés du secteur, qui ont amené les sociétés pétrolières à revoir à la baisse l'estimation de production annuelle, qui devrait passer ainsi de 127 millions de barils à moins de 120 millions de barils.

Les dépenses d'investissement ont connu une accélération du fait entre autres, des réalisations de la délégation générale des grands travaux et de la préparation du cinquantième de l'indépendance.

Pour le reste, et dans ses grandes masses, le budget de l'Etat s'exécute quasi-normalement. Pour ce qui concerne les recettes (hors emprunts et dons), un peu plus de mille cent milliards (1.100.000.000.000) de francs Cfa ont déjà été mobilisés au 30 juin 2010. S'agissant des dépenses, elles représentent, un taux d'exécution de 52,14 % des prévisions.

Conclusion : Il s'agit là de quelques éléments du contrôle financier que le Président de la République veut systématiquement.

Le Conseil des Ministres a pris acte de cet état des lieux financier, qu'il a apprécié à sa juste mesure.

Pour terminer, le Conseil des Ministre a pris acte d'une note d'information émanant du Ministre de l'Agriculture et de l'élevage.

Depuis mi-juin 2010, le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage a été informé de l'apparition, pour la première fois au Congo, des signes cliniques de l'épizootie **de Péripleumonie Contagieuse Bovine** (PPCB), dans certains élevages du Département de la Cuvette.

Les prélèvements de certains organes opérés sur les cadavres d'animaux ont été mis à la disposition du Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD), basé à Montpellier en France ; pour confirmation de la suspicion de la Péripleumonie Contagieuse Bovine.

Cette mise à disposition a été effectuée le 11 juillet 2010.

Le 26 juillet, le CIRAD a confirmé le foyer de PPCB.

Entre la suspicion et la confirmation du CIRAD, le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage a pris les mesures conservatoires suivantes :

- isolement et traitement des animaux malades ;
- interdiction formelle des mouvements d'animaux d'un village à un autre, d'un élevage à un autre, dans le département de la Cuvette ;
- mise en place des parcs de quarantaine ;
- surveillance épidémiologie clinique des élevages.

Le principe de sécurité a conduit le ministère de l'agriculture, le 04 août 2010, à enclencher, démarrer dans le Département de la Cuvette une campagne de vaccination.

Il convient de dire que l'épizootie, à son étape actuelle, ne présente pas encore un danger pour l'homme. Mais, la prudence impose l'interdiction de consommer la viande provenant des animaux malades.

Commencé à **10 heures**, le Conseil des Ministres a terminé sa session à **12 heures 00**.

